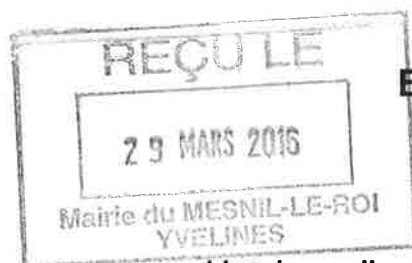


**COMMUNE DU MESNIL-LE-ROI
(Yvelines)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2016/20**



**L'an deux mil seize
Le dix-sept mars à vingt et une heure**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2016 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE DE
CONVOCAION
11 mars 2016

DATE D'AFFICHAGE
11 mars 2016

DATE AFFICHAGE DU
COMPTE-RENDU
23 mars 2016

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRESENTS: 23

VOTANTS : 27

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, Mme Marie GOURSAUD de MERLIS, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYÈRE, Mme Laurence HAFEMEISTER arrivée à 21h15, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, M. Stéphane LEDOUX, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, M. Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF, Mme Isabelle HATIER, Mme Monique CARUSO, M. Olivier ROBERT, Mme Isabelle BRARD, Mme Myriam IKHLEF, Mme Martine POYER, M. Frédéric LUZI

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. Alain BOUTIGNY donne procuration à M. DEBUE, M. Julien AYACHE à Mme HATIER, Mme Françoise HALOT à M. CASERIS, M. Romain FISCHER à M. DUGARD

ABSENTS EXCUSÉS : M. Bruno DELABARRE, M. Paul Marie EDWARDS

SECRETAIRE : Mme Christèle COLOMBIER

**OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE AUX NORMES POUR LES
PERSONNES A MOBILITE REDUITE AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES**

Monsieur le Maire informe le Conseil que par lettre en date du 17 février 2016, Monsieur le Préfet nous a signifié que l'article 159 de la loi de finances du 29 décembre 2015 crée pour l'année 2016 uniquement, une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes.

Cette dotation concerne la réalisation de la mise aux normes des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite.

Le montant de la subvention pourrait s'élever à 50% du montant des travaux H.T.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la Loi des Finances du 29 décembre 2015 et notamment son article 159,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local.

S'ENGAGE à financer sur le budget de la ville la part non subventionnée.

DIT que la dépense sera inscrite aux budgets 2016/2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.




Pour extrait conforme,
Le Maire


Serge CASERIS

Le Maire du Mesnil-le-Roi certifie que la présente délibération a été affichée pour extrait à la porte de la Mairie le 24 mars 2016.



Pour extrait conforme,
Le Maire


Serge CASERIS